

Burundi : Renforcement des capacités de la société civile sur le Statut de Rome

@rib News, 05/04/2012 â€“ Source Xinhua Une quarantaine d'acteurs de la société civile burundaise suivent depuis mercredi une formation de deux jours en vue d'un renforcement des capacités sur le Statut de Rome et la Cour pénale internationale (CPI). Cet atelier est organisé par Avocats Sans Frontières (ASF) avec l'appui financier de l'Union européenne dans le cadre du projet « Promouvoir le système du Statut de Rome et accroître l'effectivité de la CPI ». Il a pour objectif de doter des membres de la société civile d'un bagage de connaissances pour être à la hauteur des missions qui leur sont assignées, dans leur rôle d'avant-garde dans la prévention et la lutte contre les crimes de guerre, les crimes de génocide et les crimes contre l'humanité, a-t-on précisé. L'ASF recommande au gouvernement burundais l'harmonisation de la législation burundaise au Statut de Rome, la ratification de « l'accord sur les privilèges et immunités de la CPI », la mise à jour des textes d'application du nouveau code pénal burundais de 2009 où il a intégré le Statut de Rome. Actuellement, le CPI compte 121 Etats membres, dont le Burundi.